

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2018

N° 2018-138

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin, à 17 h30,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Pierre BALME.

Présents : M. Pierre BALME, Maire, M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire délégué, Jean-Noël CHALVIN, Agnès ARGENTIER, adjoints, Michel BALME, BISI Jean-Luc, CHOPARD Laurence, DEBOUT Stéphanie, FAURE Estelle, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, LESCURE Hervé, LESCURE Magali, MARTIN Jocelyne, MOREAU Françoise, conseillers municipaux.

Absents : Maurice ARLOT, Guylaine BARBIER, Delphine BOURGEAT, Nicolas CASSEGRAIN, Romain CHARREL, Emmanuel DURDAN, Thierry GUIGNARD, Fabien POIROT

Pouvoirs : Jean-Pierre DEVAUX donne pouvoir à Jean-Luc FOURNIER
Florence BEL donne pouvoir à Jocelyne MARTIN
Maryvonne DODE donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS
Sylvie ROY donne pouvoir à Stéphanie DEBOUT
Catherine GONON donne pouvoir à Laurence CHOPARD

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Monsieur Michel BALME et Monsieur Jean-Luc FOURNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1 – Décisions budgétaires
OBJET : Admission en non-valeur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la présentation en non valeurs, portant le numéro 3248140815, arrêtée à la date du 23 avril 2018, déposée par Madame Catherine OSTERMANN, Trésorière municipale de Bourg d'Oisans

Monsieur le maire expose à l'assemblée que Madame Catherine OSTERMANN, Trésorière municipale de Bourg d'Oisans présente à la collectivité une liste en non-valeur, arrêtée à la date du 23 avril 2018, d'un montant de 47 428.32 € pour des titres émis entre les années 2000 à 2010.

Il précise que c'est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Toutes les procédures juridiques de recouvrement dont elle dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur, les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 3248140815

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur, les titres de recettes faisant l'objet de la présentation en non-valeur n° 3248140815 jointe en annexe, présentée par Madame Catherine OSTERMANN, trésorière municipale, pour un montant global de 47 428.32 € sur le budget principal,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget principal 2018, à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le maire,
Pierre BALME



[Handwritten signature of Pierre Balme]

2008 T-701200000052
 2008 T-701200000830
 2008 T-701200000831
 2008 T-701200000839
 2008 T-701200000840
 2008 T-701200000249
 2008 T-701200000513
 2008 T-701200000843
 2008 T-701200000844
 2008 T-701200000061
 2009 T-701200001096
 2009 T-701200001103
 2009 T-701200001105
 2009 T-701200000359
 2009 T-701200000538
 2009 T-701200001106
 2009 T-701200001107
 2009 T-701200001108
 2009 T-701200001111
 2009 T-701200001117
 2009 T-701200001119
 2009 T-701200001121
 2009 T-701200000828
 2009 T-701200000425
 2009 T-701200000529
 2009 T-701200000602
 2009 T-701200000801
 2009 T-701200001122
 2009 T-701200000305
 2009 T-701200001125
 2010 T-701200000104
 2010 T-701200000108
 2010 T-700800000001
 2010 T-701200000319
 2010 T-701200000235
 2010 T-701200000166
 2010 T-701200000090
 2010 T-701200000050
 2010 T-701200000940
 2010 T-701200000785
 2010 T-701200000784
 2010 T-701200000653
 2010 T-701200000612
 2010 T-701200000566
 2010 T-701200000435
 2010 T-701200000835
 2010 T-701200000512
 2010 T-701200000837

GEILLAGE TINA .
 GOSLING DECLAN .
 GRIGGS REBECCA .
 MANTONE FRANCESCO .
 OLALLAGHAN ISABEL .
 RHODE TOURISME
 RHODE TOURISME
 SNEKKERUP CASPER .
 TJORNHAM KATIE .
 VAUD MICHEL
 BELMOKHTAR MOHAMED Nc
 DENCHER PAOLA Nc
 DUMTCHEW IVAN Nc
 GELY CLAUDE Nc
 GELY CLAUDE Nc
 GLOBAL RESPONSE Nc
 GRAU JORDI Nc
 HESSELS CHRISTOPHE Nc
 MEDART FREDERIC Nc
 PEDI RIHANNA Nc
 PERRIN ROBERT Nc
 PONTOPPIDAN HANNE Nc
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 RAPENNE Nc
 RHODE TOURISME
 SAPIENZA LUCA Nc
 AFFOUARD FLORINE .
 GELY CLAUDE Nc
 GUEROIS STEPHEN Steph
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 PRIMATESTA CHRISTOPHE
 SARL DYLAN Nc
 SKI CLUB Nc
 SKI ET LOISIRS SPORTS

417,00 Combinaison infructueuse d actes
 304,00 Combinaison infructueuse d actes
 304,00 Combinaison infructueuse d actes
 386,00 Combinaison infructueuse d actes
 304,00 Combinaison infructueuse d actes
 7 262,10 Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
 3 005,30 Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
 386,00 Combinaison infructueuse d actes
 608,00 Combinaison infructueuse d actes
 366,00 Combinaison infructueuse d actes
 623,00 Combinaison infructueuse d actes
 402,00 Combinaison infructueuse d actes
 402,00 Combinaison infructueuse d actes
 650,50 Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
 650,38 Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
 397,00 Combinaison infructueuse d actes
 623,00 Combinaison infructueuse d actes
 117,50 Combinaison infructueuse d actes
 623,00 Combinaison infructueuse d actes
 623,00 Combinaison infructueuse d actes
 402,00 Combinaison infructueuse d actes
 117,50 Combinaison infructueuse d actes
 390,18 Combinaison infructueuse d actes
 18,58 Combinaison infructueuse d actes
 390,18 Combinaison infructueuse d actes
 233,73 Combinaison infructueuse d actes
 390,18 Combinaison infructueuse d actes
 402,00 Combinaison infructueuse d actes
 7 542,36 Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
 402,00 Combinaison infructueuse d actes
 99,16 Combinaison infructueuse d actes
 244,20 Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
 57,45 Combinaison infructueuse d actes
 400,61 Combinaison infructueuse d actes
 400,61 Combinaison infructueuse d actes
 400,61 Combinaison infructueuse d actes
 413,13 Combinaison infructueuse d actes
 39,12 Combinaison infructueuse d actes
 416,84 Combinaison infructueuse d actes
 419,87 Combinaison infructueuse d actes
 416,45 Combinaison infructueuse d actes
 412,59 Combinaison infructueuse d actes
 412,63 Combinaison infructueuse d actes
 413,13 Combinaison infructueuse d actes
 400,61 Combinaison infructueuse d actes
 573,80 Combinaison infructueuse d actes
 70,00 Combinaison infructueuse d actes
 1 720,40 Combinaison infructueuse d actes

TOTAL 47 428,32

Direction des Finances Publiques
 Catherine OST...
 Inspecteur Division Finances Publiques